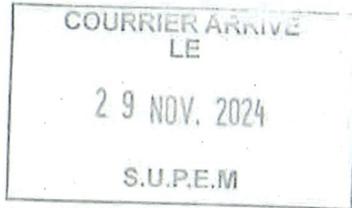




Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde



Le Directeur Départemental,

à

**Monsieur le Directeur des Territoires
et de la Mer de la Gironde**

SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - B.P. 90
33090 BORDEAUX Cedex

à l'attention de M. PONNOU DELAFFON

Bordeaux, le 28 NOV. 2024

Groupement Opération Prévision
Service Prévision
GOP/PRS/RMU/PHE/NPS/A.67173/2024- 73070
Vos réf. : V/Transmission en date du 18 octobre 2024
Affaire suivie par le lieutenant CAVOLEAU

**Objet : Plan Local d'Urbanisme – Arrêté du PLU
Commune de MONTUSSAN**

- P.J.** : - Fiches de contrôle des points d'eau incendie
- Annexe « Les voies engins »
- Annexe « Les voies échelles »
- Annexe « Dispositifs de restriction d'accès »
- Avis du SDIS au stade du Porter à Connaissance en date du 3 octobre 2019

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montussan au titre de l'arrêté.

Après examen des zonages proposés dans le projet, veuillez trouver mes observations venant en complément de celles formulées précédemment lors du porter à connaissance.

J'attire votre attention sur le fait que mes services ont identifié des secteurs bâtis présentant une défense incendie insuffisante lors de la consultation au titre du porter à connaissance (cf. avis du SDIS en date 3 octobre 2019).

1. Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

2. Prise en compte des risques majeurs dans les opérations d'aménagements

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée aux risques de mouvements de terrain, retrait gonflement d'argile, risques industriels et risque sismique (faible). Il convient donc d'annexer au PLU les éventuels plans de prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

3.1. Réglementation applicable

La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies.

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde (RDDECI), élaboré par le SDIS et approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction de 5 niveaux de risque courant (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance maximale entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtementaire à défendre.

Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m³/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m³ minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti à défendre.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'Etat : <https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>

Il appartient à la collectivité, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de s'assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.

Les grilles de couverture sont consultables dans le RD DECI page 17.

3.2. Les secteurs à urbaniser pour lesquels une DECI est à prévoir

3.2.1. Zones à urbaniser relevant du risque très faible, faible, ordinaire ou important

Zone 1 AU : secteur Clos des Vignes,

Zone 1AUe : quartier du projet de collège et lieu-dit Mérigot.

3.2.2. Zones à urbaniser relevant du risque particulier

Concernant ces zones à urbaniser, la consultation de mes services, lors des instructions d'autorisations d'occupation du sol (demandes de permis de construire, de lotir, d'aménager), permettra d'apporter une réponse de DECI adaptée à chaque projet.

Mes services restent à votre disposition, pour tout conseil technique en matière de DECI.

4. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Le Directeur Départemental,



Contrôleur Général Marc VERMEULEN

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Territorial Centre-Est
- Monsieur le chef du CIS St Loubès/St Sulpice

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de MONTUSSAN

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	RTE DES CAUSSADES /RTE D'ANGELINE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		17/10/2023	Mesure	4.8	4			Public	
2	RTE D'YVRAC CD115 LA RAFETTE	PI de 100	Disponible	Aucune		17/10/2023	Mesure	3.5	1.3			Public	
3	RTE D'YVRAC FACE À TRAVERSE DU COURNEAU Devant le numéro 43.	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/10/2023	Mesure	7	5.8			Public	
4	RTE DE FRONT MERLET CD 115 LES CAILLOUX	PI de 100	Disponible	Obstacle gênant la manoeuvre (préciser), Manque numérotation, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux	Végétation	12/10/2023	Mesure	5.7	4.2			Public	
5	AVE DE LA CHAPELLE /IMP PICOT En face du numéro 113 avenue de la chapelle	PI de 100	Disponible	Obstacle gênant la manoeuvre (préciser), Manque numérotation	Végétation.	12/10/2023	Mesure	5.8	4.5			Public	
6	AVE DE LA CHAPELLE /RTE D'YVRAC	PI de 100	Indisponible Depuis le 05/10/2018	Manque numérotation, Pas d'eau, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		12/10/2023	Mesure	0	0	0	0	Public	
7	RTE D'YVRAC CD 115 ALL DE ST HUBERT En face du numéro 88 route d'yvrac.	PI de 100	Indisponible Depuis le 04/10/2022	Pas d'eau, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		12/10/2023	Mesure	0	0	0	0	Public	

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
8	RTE DU COURNEAU FACE ETS LARRICQ	PI de 100	Indisponible Depuis le 12/10/2023	Manque numérotation, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI), Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux, Volant de manœuvre + carré de manœuvre : cassés, Carré de manœuvre inutilisable : PEI indisponible (préciser)	Fuite importante sur le carré de manœuvre.	12/10/2023	Mesure	0	0	0	0		Public	
9	RTE DE LA GARENNE LA LAGUNE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation, Capot PI manquant ou cassé		17/10/2023	Mesure	5.2	3.4				Public	
10	ALL DE LA RAFETTE ECOLE MATERNELLE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		17/10/2023	Mesure	6	3.8				Public	
11	AVE DE VERDUN CARSOULLE	PI de 100	Indisponible Depuis le 07/04/2021	Manque numérotation, Pas d'eau		17/10/2023	Mesure						Public	
12	RTE DE LA LOUBERE	PI de 100	Indisponible Depuis le 31/10/2022	Manque numérotation, Capot PI manquant ou cassé, Pas d'eau		17/10/2023	Mesure						Public	
13	AVE DE VERDUN MAIRIE	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		15/11/2023	Mesure	3.2	2.3				Public	
14	RUE D'ORTON / RTE DE MERIGOT	PI de 100	Disponible	Aucune		15/11/2023	Mesure	4	3				Public	
15	RTE DE PEYRON / RTE DU TAUDINAT FACE AU N° 042	PI de 100	Disponible	Aucune		17/10/2023	Mesure	5.2	2				Public	
16	RTE DE SAMPAU AU N° 001	PI de 100	Disponible	Aucune		07/09/2023	Mesure	5	4				Public	
17	RTE DE SAMPAU AU N° 002	PI de 100	Disponible	Manque numérotation, Autre anomalie (préciser), Ouverture très difficile	Soce métal hs	07/09/2023	Mesure	7	5.5				Public	
18	RTE DE FONTENELLE FACE AU N° 033	PI de 100	Disponible	Ouverture très difficile		07/09/2023	Mesure	7.5	6				Public	
19	RN 89 - ACCES RTE DE TAILLEFER - ATELIER CREATION	PI de 100	Disponible	Pression dynamique excessive (> 7 bars)		07/09/2023	Mesure	8.5	7.5				Public	

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation/Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
20	RTE DE TAILLEFER LA POSTE RESTAURANT RELAI FLEUR	PI de 100	Indisponible Depuis le 12/12/2019	Introuvable		07/09/2023	Mesure						Public
22	RTE DE LA CHAISE / RTE DE LA POSTE	PI de 100	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux, Pression dynamique excessive (> 7 bars)		06/09/2023	Mesure	9	8				Public
23	RTE D'ORTON / RTE DE LA CHAISE	BI de 100	Disponible	Accès difficile (préciser), Pression dynamique excessive (> 7 bars)	Poteau bi qui gene	15/11/2023	Mesure	8	7.2				Public
24	RTE DE LA CHAISE - ZA DE PAGES	PI de 100	Disponible	Pression dynamique excessive (> 7 bars)		15/11/2023	Mesure	8	8				Public
26	RTE DE SORBÈDE / RTE DE LA TUILERIE	PI de 100	Disponible	Aucune		06/09/2023	Mesure	4	3.5				Public
27	RTE DE MÉRIGOT / RTE DE SORBÈDE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		06/09/2023	Mesure	7	6				Public
28	RUE DE LA FORÊT FACE AU N° 014	PI de 100	Disponible	Obstacle gênant la manœuvre (préciser), Abords non entretenus (végétation, etc), Manque numérotation	Végétation sur volant de manœuvre	06/09/2023	Mesure	7	4.5				Public
29	RUE DE LA FORÊT FACE AU N° 030	PI de 100	Disponible	Aucune		06/09/2023	Mesure	7	5				Public
30	RUE DES LAURIERS FACE AU N° 024	PI de 100	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		06/09/2023	Mesure	6	5				Public
31	RUE DES VIGNES	PI de 100	Disponible	Aucune		06/09/2023	Mesure	6.5	5.5				Public
32	RUE DES LAURIERS FACE AU N° 013	PI de 100	Disponible	Aucune		06/09/2023	Mesure	7	5.5				Public
33	ALL DES OISEAUX / ALL DES GRILLONS	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		15/11/2023	Mesure	8	7				Public
34	RTE DU VALLON	PI de 100	Disponible	Ouverture très difficile, Fermeture difficile		15/11/2023	Mesure	4.5	4				Public
35	RTE DE LA CHAISE / ALL DE LA FONTAINE	PI de 100	Disponible	Aucune		15/11/2023	Mesure	7.2	4.5				Public

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
36	ALL DE LA FONTAINE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation, Capot PI manquant ou cassé		15/11/2023	Mesure	3.7	3.5						Public
37	RTE DE CARSOULE / ALL DE LA SOURCE	PI de 100	Indisponible Depuis le 15/11/2023	Capot PI manquant ou cassé, Pas d'eau		15/11/2023	Mesure								Public
40	RTE DU COURNEAU FACE AU N° 049	PI de 100	Disponible	Aucune		12/10/2023	Mesure	4.2	2.5						Public
41	RTE DE COURNEAU / TRAVERSE DU COURNEAU	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIJ / BIIR / PIIR)		12/10/2023	Mesure	6.2	0	53	56.4				Public
43	RUE DE L'AUBAREDE / IMP AUBAREDE	PI de 100	Disponible	Aucune		15/11/2023	Mesure	4.5	2.5						Public
44	LD LAVOIR LOT LE TERTRE DE CARSOULE RUE DE LE BRET	PI de 100	Disponible	Aucune		15/11/2023	Mesure	4.5	4						Public
45	RUE DE L'AUBAREDE ENTRE N° 034-036 LOT VAL D'ORTON	PI de 100	Disponible	Aucune		15/11/2023	Mesure	5.3	4						Public
46	RUE DE LA GAROSSE LOT LE CLOS DES VIGNES	PI de 100	Disponible	Aucune		17/10/2023	Mesure	6.2	1.3						Public
47	RUE DE GOURREGE	PI de 100	Disponible	Aucune		17/10/2023	Mesure	4.7	1						Public
48	RTE DU COURNEAU / ALL DE LAMOTHE	PI de 100	Indisponible Depuis le 12/11/2021	Accès difficile (préciser), Obstacle gênant la manœuvre (préciser), Pas d'eau, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)	Pi dans le grillage.	12/10/2023	Mesure	0	0	0	0				Public
49	CRÉMATORIUM	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		17/10/2023	Mesure	5.8	3.5						Public
50	RTE DE CAUSSADE / IMP DE CAUSSADE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		17/10/2023	Mesure	4.5	3.5						Public
51	RTE DE FREYNEAU / RTE DE SORBEDE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		06/09/2023	Mesure	6	4						Public
52	RUE DE MATRAS	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		17/10/2023	Mesure	6.5	5.5						Public

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation/Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
53	RTE PARALLÈLE À RN 89 LD LA POSTE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation, Pression dynamique excessive (> 7 bars)		06/09/2023	Mesure	9	8			Public	
55	55 AVE DE LA CHAPELLE / CHE FONCOULON Devant le numéro 45	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/10/2023	Mesure	6.2	5			Public	
56	56 RTE DE LA CAUSSADE / CHE DE LA METAIRIE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		17/10/2023	Mesure	3.5	3			Public	
57	57 CHE DES GRAVES / RTE MERIGOT	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		06/09/2023	Mesure	6	4			Public	
58	58 AVE DE LA CHAPELLE FACE AU N° 139BIS	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/10/2023	Mesure	7	5.3			Public	
59	59 RTE DE LA SORBEDE	PI de 100	Indisponible Depuis le 06/09/2023	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR), Abords non entretenus (végétation, etc), Manque numérotation, Vis de manœuvre défectueuse		06/09/2023	Mesure	4	0	42	43	Public	
60	60 RTE D'YVRAC FACE AU N° 072	PI de 100	Disponible	Accès difficile (préciser), Obstacle gênant la manœuvre (préciser), Manque numérotation	Haie au dessus du PI.	12/10/2023	Mesure	6	5.5			Public	
61	61 CHE DU TERTRE DE SAMPALU / RTE DE FONTENELLE	PI de 100	Indisponible Depuis le 06/10/2022	Manque numérotation, Demi-raccord défectueux, Fuite		07/09/2023	Mesure	6.5	5			Public	
62	62 DOMAINE DES GRAVES	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc)		15/11/2023	Mesure	7	6			Public	
63	63 ZA LA LAGUNE	PI de 100	Indisponible Depuis le 12/12/2019	Hydrant cassé ou renversé, inutilisable : PEI indisponible (préciser)		07/09/2023	Mesure					Public	
64	64 ZA LA LAGUNE	PI de 100	Disponible	Aucune		07/09/2023	Mesure	4	2.5			Public	
65	65 ZA LA LAGUNE - RTE DE LALANDE / CHE DE SARAIL	PI de 100	Indisponible Depuis le 07/09/2023	Introuvable		07/09/2023	Mesure					Public	
66	66 CHE DU TERTRE DE SAMPALU	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		07/09/2023	Mesure	6	4			Public	

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
71	LOT PERET	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc). Manque numérotation		06/09/2023	Mesure	8	5				Public	
72	RTE DE LA CAUSSADE PROX N° 062	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		17/10/2023	Mesure	5.2	4.4				Public	
73	LOT CLOS DE VERDUN	PI de 100	Disponible	Aucune		15/11/2023	Mesure	4.3	2.5				Public	
74	PARC TAILLEFER - VOIE NON NOMMEE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		07/09/2023	Mesure	9	6.5				Public	

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

OBJET

Elles permettent le déplacement et le stationnement des véhicules d'incendie et de secours normalisés.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ERP. (art. CO2- §1)

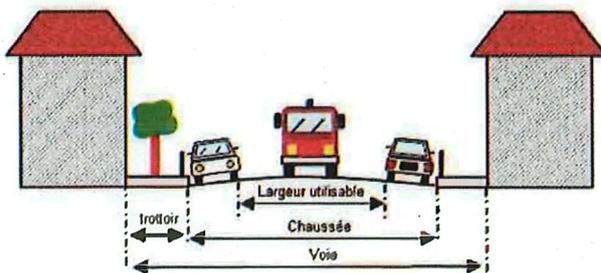
Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A).

DISTANCE CONSTRUCTION – VOIE ENGIS

En dehors de toute réglementation plus contraignante (ERP, habitat collectif, installations classées, etc), les engins de lutte contre l'incendie doivent pouvoir s'approcher à moins de 60 mètres de l'entrée de tout bâtiment.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES

La « voie engins » est une voie dont la chaussée répond aux caractéristiques suivantes :



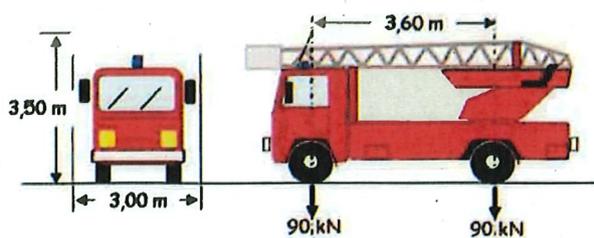
► **Largeur utilisable : ≥ 3 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)

► **Force portante**

- calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons
- avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

► **Résistance au poinçonnement**

- 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

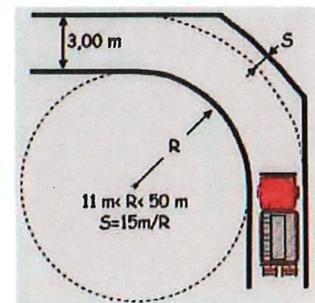


► **Rayon intérieur minimum de braquage :**

$R > 11$ mètres

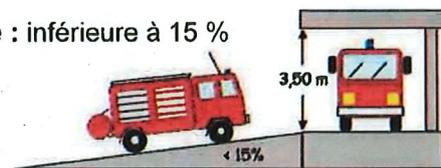
► **Sur largeur**

$S = 15/R$ dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



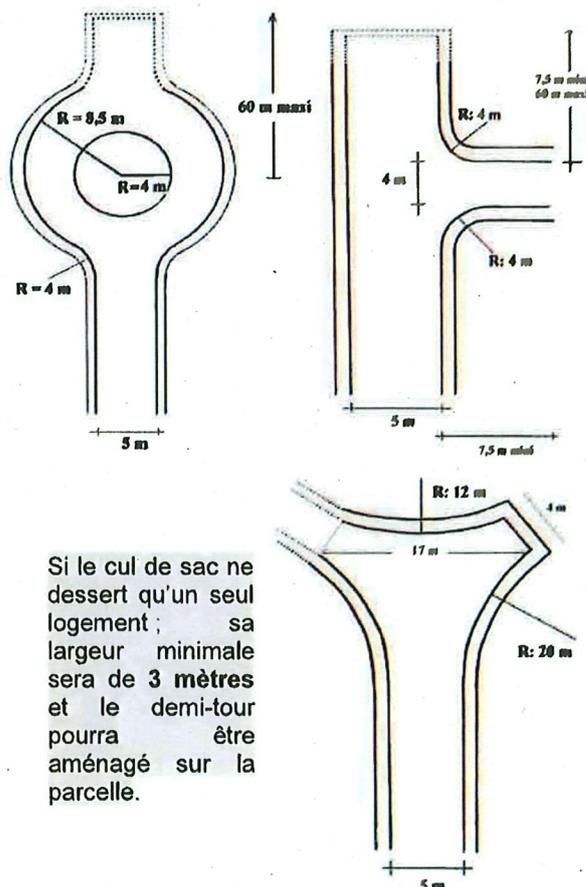
► **Hauteur libre de passage : 3,50 mètres**

► **Pente : inférieure à 15 %**



► **Voie en cul de sac > 60 mètres**

La voie doit permettre le croisement des engins en ayant une largeur utilisable de 5 mètres et permettre leur demi-tour par la mise en place de l'une des trois solutions ci-après :



Si le cul de sac ne dessert qu'un seul logement ; sa largeur minimale sera de 3 mètres et le demi-tour pourra être aménagé sur la parcelle.

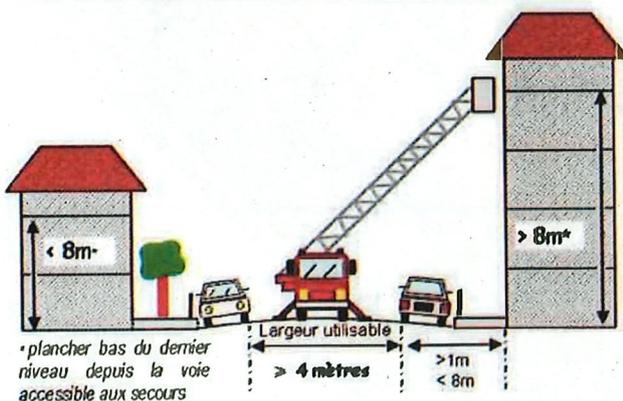
OBJET

Les échelles empruntent les « voies engins » pour se déplacer. Mais elles doivent disposer de « voies échelles » pour permettre leur mise en station au droit des façades des bâtiments. Elles doivent pouvoir accéder aux différents niveaux, supérieurs à 8 mètres et inférieurs à 28 mètres (échelle de 30 mètres).

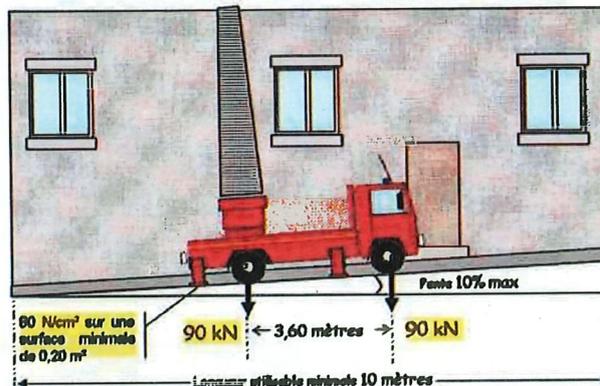
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2- §2 « section de voie utilisable pour la mise en station des échelles aériennes »).
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable pour la mise en station des échelles).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES



- ▶ **Largeur utilisable : ≥ 4 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)
Lorsque la voie est en impasse, la largeur utilisable doit être portée à au moins 7 mètres pour les Etablissements Recevant du Public.
- ▶ **Longueur utilisable : ≥ 10 mètres**
- ▶ **Distances vis-à-vis des façades**
 - voie échelle en parallèle : $> 1\text{m}$ et $< 8\text{m}$
 - voie échelle perpendiculaire : $< 1\text{m}$
- ▶ **Pente de la section de mise en station $\leq 10\%$**
- ▶ **Force portante :**
 - calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons



- avec un maximum de 90 kilos newtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

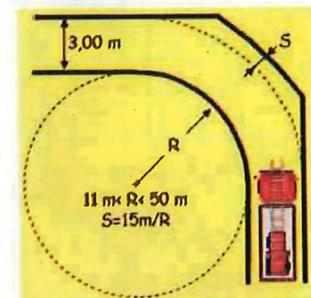
▶ **Résistance au poinçonnement :**
80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

▶ **Rayon intérieur minimum de braquage :**

$R > 11$ mètres

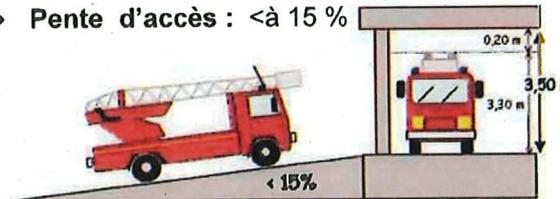
▶ **Sur largeur :**

$S = 15/R$ dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



▶ **Hauteur libre de passage : 3,50 mètres**

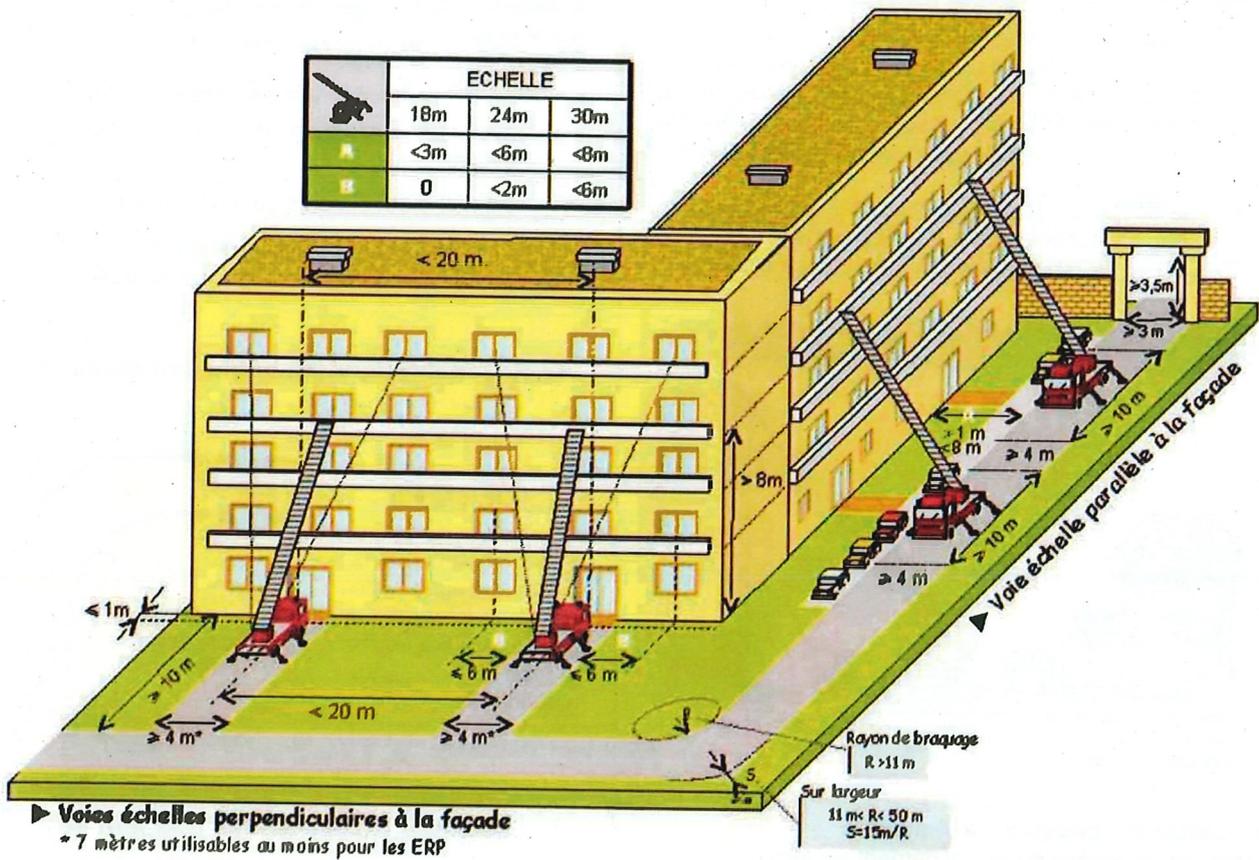
▶ **Pente d'accès : $< 15\%$**



▶ **Disposition par rapport à la façade**

La disposition des « voies échelle », parallèles ou perpendiculaires aux façades doit permettre à une échelle aérienne d'atteindre toutes les baies situées entre 8 et 28 mètres, soit directement ou par des balcons ou terrasses à partir de points d'accès distants de moins de 20 mètres.

SCHEMA GENERAL CARACTÉRISTIQUES



DISPOSITIFS DE RESTRICTION D'ACCÈS

Les équipements, mobiliers et dispositifs destinés à restreindre ou condamner l'accès aux véhicules ou aux personnes (voir exemples ci-contre) doivent faire l'objet d'une maintenance régulière.

Afin de permettre l'intervention des secours, ils doivent être **manoeuvrables ou manoeuvrés, à tout moment et sans délais**, par l'une des solutions suivantes :



SYSTÈME D'OUVERTURE OU DE DÉVERROUILLAGE manoeuvrable avec la clé multifonction (normée NF S61-580) en dotation des véhicules d'incendie et de secours du SDIS 33 ;



DISPOSITIF FRAGILISÉ, SÉCABLE, ET REPÉRABLE par les sapeurs-pompiers permettant l'ouverture ou le déverrouillage ;



DISPOSITIF D'OUVERTURE MANUELLE OU COMMANDABLE À DISTANCE mis en oeuvre par le gestionnaire du dispositif de restriction ou les occupants du site, sur simple demande des sapeurs-pompiers qui se présentent sur les lieux ou sur demande téléphonique du Centre de Traitement de l'Alerte (18/112)*.

Les systèmes électriques doivent être à « sécurité positive » en cas de rupture de l'alimentation ou dysfonctionnement.

* uniquement pour les collectivités, établissements, sites, à risques particuliers répertoriés par le SDIS 33 et disposant d'une veille permanente.

PORTAIL D'ACCÈS



CADENAS « POMPIER »



BORNE ESCAMOTABLE



LA MISE À DISPOSITION PRÉVENTIVE DE BADGES, CLÉS, CODE D'ACCÈS SPÉCIFIQUES N'EST PAS ACCEPTÉE.

TOUTEFOIS, IL EST POSSIBLE DE COMMUNIQUER UN CODE D'ACCÈS LORS DE L'APPEL DES SECOURS (18 OU 112).

LES OUTILS COMPATIBLES

EN DOTATION DES VÉHICULES DU SDIS 33

1 LE COUPE BOULON

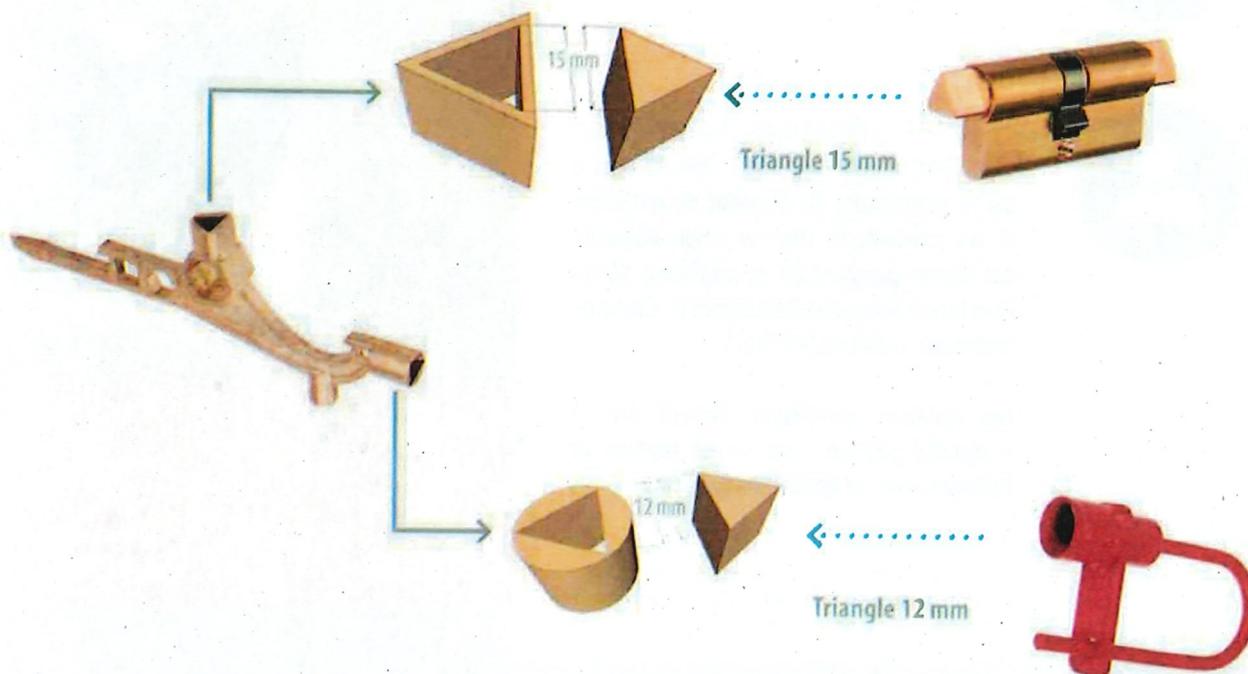


Le coupe boulon permet de sectionner un maillon de chaîne ou à défaut un cadenas d'un diamètre de 10 à 12 mm.



LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE SUITE À UN RETARD DANS LE DÉPLOIEMENT DES SECOURS LIÉ À LA PRÉSENCE DE DISPOSITIFS DE RESTRICTION D'ACCÈS.

2 LA CLÉ MULTIFONCTION « POLYCOISE »





Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

**Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
SUAT/Unité planification
Cit  Administrative
Rue Jules Ferry - B.P. 90
33090 BORDEAUX Cedex**

à l'attention de M. PONNOU DELAFFON

Bordeaux, le - 3 OCT. 2019

Groupement Opération Pr vision
Service Pr vision
GOP/PRS/RMU/PHE/NPS/A.98347/2019 - 101310
Vos r f. : V/Transmission en date du 17 septembre 2019
Affaire suivie par le Commandant PINAUD

**Objet : Plan Local d'Urbanisme - Porter   connaissance
Commune de MONTUSSAN**

P.J. : - Fiches de contr le des Points d'Eau Incendie (PEI)
- Annexe « Les voies engins »
- Annexe « Les voies  chelles »
- Annexe « Dispositifs de restriction d'acc s »

Par courrier cit  en r f rence, vous sollicitez l'avis du Service D partemental d'Incendie et de Secours sur la d fense incendie de la commune de Montussan dans le cadre de la r vision du Plan Local d'Urbanisme, au titre du Porter   Connaissance.

1. Accessibilit  aux v hicules d'incendie et de secours

Les zones de d veloppement urbain, les zones d'activit , leurs b timents ou enjeux divers devront  tre desservis par des voies « engins » et voies «  chelles » dont les caract ristiques sont  nonc es dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des  quipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'acc s devront  tre compatibles avec les principes  voqu s dans l'annexe correspondante.

2. Prise en compte des risques majeurs

La commune est class e dans le Dossier D partemental des Risques Majeurs comme  tant expos e aux risques d'effondrement et de retrait gonflement. Il convient donc d'annexer au PLU les  ventuels plans de pr vention des risques approuv s par l'autorit  pr fectorale.

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI

3.1. Réglementation applicable

La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS.

Le règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde (RD DECI), élaboré par le SDIS approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction 5 niveaux de risque (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance minimale entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtementaire à défendre.

Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m³/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m³ minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'Etat : <http://gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>

3.2. État de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, mes services sont en mesure de vous communiquer les résultats de contrôle des PEI, ainsi que la liste des lieux-dits dépourvus de toute défense incendie.

3.2.1. Résultats de contrôle des PEI

Il s'avère que sur le territoire communal de Montussan un certain nombre de PEI présente un débit disponible inférieur à 30 m³/h ou une capacité inférieure à 30 m³. Conformément au RDDECI de la Gironde, ces PEI ne sont pas utilisables pour la lutte contre l'incendie. (Cf. Résultats de contrôle).

Il y a lieu d'étudier les solutions permettant d'augmenter les performances du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) ou de suppléer ces PEI par d'autres solutions techniques.

De plus, certaines constructions sont trop éloignées d'un PEI.

3.2.2. Liste des lieux-dits dépourvus de défense incendie

Il s'agit des secteurs dont certains bâtis sont situés à plus de 400 m d'un PEI : Caussade, Allée de Puymirand, Ferrand, allée de Foncheron, La Grande Métairie, rue Château Lavergne, Banizard, RN 89, La Grange, Route de Taillefer et Route de Sorbède.

Il appartient à la collectivité, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de s'assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.

Les grilles de couverture, sont consultables dans le RD DECI page 17.

4. Schéma Communal de DECI (SCDECI) (facultatif)

Afin d'avoir une vision prospective de la défense incendie, la collectivité peut faire le choix, de réaliser un Schéma Communal de DECI. Ce document facultatif d'analyse et de planification de la DECI permettra :

- ✓ de réaliser un état des lieux précis de la DECI existante
- ✓ d'établir un bilan des écarts au règlement départemental de DECI
- ✓ de définir des priorités d'équipements
- ✓ de corrélérer le plan d'équipements de DECI aux projets de développements urbains

Pour réaliser ce SCDECI, il est possible de récupérer le positionnement des points d'eau incendie du territoire sous forme de données SIG (Système d'Information Géographique).

A ce sujet, le système d'information géographique, dont le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde bénéficie, s'avère être mutualisé au travers d'un partenariat inter-services placé sous l'égide d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi), implanté sur Bordeaux.

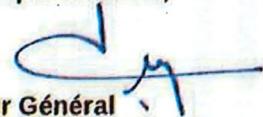
En conséquence, je vous engage à vous rapprocher de cette entité, (05.57.85.40.42), afin d'étudier les modalités pratiques d'une mise à disposition des données souhaitées.

Mes services restent à votre disposition, pour tout conseil technique en matière de DECI et pour vous aider dans cette démarche d'élaboration du SCDECI.

5. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Directeur Départemental,



Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Nord-Est
- Monsieur le chef du CIS Saint Loubès

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/10/2018

Commune : MONTUSSAN

Tournée ressources en eau n° : 2018-MONTU-027-STLO

Fait par : PAUPION

C.I.S : ST LOUBES

Le : 05/10/2018

T3 MONTUSSAN

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
10	PI100	ALL DE LA RAFETTE ECOLE MATERNELLE	60	60	6,0	7,5			Disponible
11	PI100	AVE DE VERDUN CARSOUILLE	60	60	4,0	6,0			Disponible
12	PI100	RTE DE LA LOUBÈRE	60	60	5,0	7,0			Disponible
16	PI100	RTE DE SAMPAN AU N° 001	60	60	6,0	6,5			Disponible
17	PI100	RTE DE SAMPAN AU N° 002	60	60	5,0	7,3			Disponible
18	PI100	RTE DE FONTENELLE FACE AU N° 033	60	60	4,0	5,8			Disponible
19	PI100	RN 89 - BOUCHERIE CASH DISCOUNT	60	60	7,0	7,6			Disponible
20	PI100	RTE DE TAILLEFER LA POSTE RESTAURANT RELAIE FLEUR	60	40	3,0	5,2			Disponible
46	PI100	RUE DE LA GAROSSE LOT LE CLOS DES VIGNES	60	60	5,0	6,3			Disponible
49	PI100	CRÉMATORIUM	60	60	6,0	7,8			Disponible
52	PI100	RUE DE MATRAS	60	60	5,0	6,7			Disponible
61	PI100	CHE DU TERTRE DE SAMPAN / RTE DE FONTENELLE	60	55	4,0	5,6			Disponible
63	PI100	ZA LA LAGUNE	60	60	7,0	7,8			Disponible
64	PI100	ZA LA LAGUNE	60	60	6,0	7,1			Disponible
65	PI100	ZA LA LAGUNE - RTE DE LALANDE / CHE DE SARAIL	60	40	3,0	5,6			Disponible
66	PI100	CHE DU TERTRE DE SAMPAN	60	60	8,0	8,6		57	Disponible

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/10/2018 Commune : MONTUSSAN Fait par : ABANCAZOT - ABANCAZOT
 Tournée ressources en eau n° : 2018-MONTU-025-STLO Le : 05/10/2018
 C.I.S : ST LOUBES
 T1 MONTUSSAN

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	RTE DES CAUSSADES / RTE D'ANGELINE	60	60	7,2	8,0		57	Disponible
13	PI100	AVE DE VERDUN MAIRIE						0	Indisponible
14	PI100	RUE D'ORTON / RTE DE MÉRIGOT	60	60	6,0	8,0			Disponible
15	PI100	RTE DE PÉYRON / RTE DU TAUDINAT FACE AU N° 042	60	60	6,5	10,0			Disponible
26	PI100	RTE DE SORBÈDE / RTE DE LA TUILERIE	60	60	6,0	8,0			Disponible
27	PI100	RTE DE MÉRIGOT / RTE DE SORBÈDE	60	60	7,8	9,0		57	Disponible
37	PI100	RTE DE CARSOULE / ALL DE LA SOURCE	60	60	4,8	7,0			Disponible
43	PI100	RUE DE L'AUBARÈDE / IMP AUBAREDE	60	60	6,5	8,0			Disponible
44	PI100	LD LAVOIR LOT LE TERTRE DE CARSOULE RUE DE LE BRET	60	60	6,3	8,5			Disponible
45	PI100	RUE DE L'AUBAREDE ENTRE N° 034-036 LOT VAL D'ORTON	60	60	6,0	7,0			Disponible
47	PI100	RUE DE GOURREGE	60	60	5,0	7,0			Disponible
50	PI100	RTE DE CAUSSADE / IMP DE CAUSSADE	60	60	6,0	7,5			Disponible
51	PI100	RTE DE FREYNEAU / RTE DE SORBÈDE	60	60	6,5	8,0			Disponible
57	PI100	CHE DES GRAVES / RTE MERIGOT	60	60	6,5	6,0			Disponible
59	PI100	RTE DE LA SORBÈDE	60	60	5,0	6,0			Disponible
72	PI100	RTE DE LA CAUSSADE PROX N° 062	60	60	7,0	8,0			Disponible
73	PI100	LOT CLOS DE VERDUN	60	60	5,5	7,0			Disponible

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/10/2018

Commune : MONTUSSAN

Tournée ressources en eau n° : 2018-MONTU-026-STLO

Fait par : ABANCAZOT S. - ANTOINE N.

C.I.S : ST LOUBES

Le : 05/10/2018

T2 MONTUSSAN

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
2	PI100	RTE D'YVRAC CD115 LA RAFETTE	60	60	6,0	7,0			Disponible
3	PI100	RTE D'YVRAC FACE À TRAVERSE DU COURNEAU	60	60	6,0	8,0			Disponible
4	PI100	RTE DE FRONT MERLET CD 115 LES CAILLOUX	60	60	3,5	5,0		4 VEGETATION - 11 - 99 1 BOUCHON 70 ET UN 100	Disponible
5	PI100	AVE DE LA CHAPELLE / IMP PICOT	60	60	4,0	5,0			Disponible
6	PI100	AVE DE LA CHAPELLE / RTE D'YVRAC	60	60	4,0	5,0			Disponible
7	PI100	RTE D'YVRAC CD 115 ALL DE ST HUBERT	60	60	5,0	6,0			Disponible
8	PI100	RTE DU COURNEAU FACE ETS LARRICQ	60	60	1,0	4,0			Disponible
9	PI100	RTE DE LA GARENNE LA LAGUNE	60	60	6,0	7,0		4 VEGETATION	Disponible
40	PI100	RTE DU COURNEAU FACE AU N° 049	60	60	6,0	7,0			Disponible
41	PI100	RTE DE COURNEAU / TRAVERSE DU COURNEAU	60	60	5,0	7,0			Disponible
48	PI100	RTE DU COURNEAU / ALL DE LAMOTHE	60	60	5,0	6,0		11 - 99 MANQUE UN BOUCHON 70	Disponible
55	PI100	AVE DE LA CHAPELLE / CHE FONCOULON	60	60	2,5	5,0			Disponible
56	PI100	RTE DE LA CAUSSADE / CHE DE LA METAIRIE	60	60	6,0	6,5			Disponible
58	PI100	AVE DE LA CHAPELLE FACE AU N° 139BIS	60	60	5,5	6,5			Disponible
60	PI100	RTE D'YVRAC FACE AU N° 072	60	60	5,0	6,0			Disponible

Date : 05/10/2018 Commune : MONTUSSAN
 Tournée ressources en eau n° : 2018-MONTU-028-STLO
 C.I.S : ST LOUBES
 T4 MONTUSSAN

Fait par : PAUPION - MONTARRAS
 Le : 05/10/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
22	PI100	RTE DE LA CHAISE / RTE DE LA POSTE	60	60	7,0	8,5			Disponible
23	BI100	RTE D'ORTON / RTE DE LA CHAISE	60	60	5,0	6,5			Disponible
24	PI100	RTE DE LA CHAISE - ZA DE PAGES	60	40	3,0	5,8			Disponible
28	PI100	RUE DE LA FORÊT FACE AU N° 014						6	Indisponible
29	PI100	RUE DE LA FORÊT FACE AU N° 030	60	60	6,0	7,8			Disponible
30	PI100	RUE DES LAURIERS FACE AU N° 024						41	Indisponible
31	PI100	RUE DES VIGNES	60	45	5,0	7,6			Disponible
32	PI100	RUE DES LAURIERS FACE AU N° 013	60	50	4,0	6,2			Disponible
33	PI100	ALL DES OISEAUX / ALL DES GRILLONS	60	60	7,0	7,8			Disponible
34	PI100	RTE DU VALLON	60	50	5,0	7,1			Disponible
35	PI100	RTE DE LA CHAISE / ALL DE LA FONTAINE	60	60	6,0	7,8			Disponible
36	PI100	ALL DE LA FONTAINE	60	60	6,5	7,6			Disponible
53	BI100	RTE PARALLÈLE À RN 89 LD LA POSTE	60	60	5,2	6,8			Disponible
62	PI100	DOMAINE DES GRAVES	60	55	4,8	6,3			Disponible
71	PI100	LOT PERET	60	40	3,6	5,1			Disponible

